

Jeux Paralympiques : le Centre Aquatique Olympique devient un centre d'entraînement de para natation !

Communiqué de presse
Paris, le 30 août 2024

Après avoir accueilli les athlètes du monde entier pour les épreuves olympiques de natation artistique, de water-polo et de plongeon, le Centre Aquatique Olympique à Saint-Denis évolue pour la première fois en configuration « natation course » afin d'accueillir les entraînements de para natation préparatoires à la compétition Paralympique !

Construit par la Métropole du Grand Paris, maître d'ouvrage, le Centre Aquatique Olympique, inauguré par le Président de la République le 4 avril dernier, est le seul équipement sportif durable construit pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et leur héritage.



Depuis le 21 août et jusqu'au 5 septembre 2024 prochain, l'infrastructure est mise à disposition des délégations mondiales de para natation pour leur permettre de se préparer au mieux aux 10 jours de compétitions à venir.

Afin de leur offrir des conditions d'entraînement optimales, le bassin principal, conçu de manière modulable pour varier les fonctionnalités et les usages, a été adapté pour répondre aux exigences de la pratique. Ainsi, le bassin

principal de 70 mètres de long a laissé place à un bassin de 50 mètres nécessaire à la pratique de la natation course, grâce au déplacement des quais mobiles. Des lignes d'eau et les plots ont également été installés.

Les compétitions de para natation se dérouleront à la Défense Arena, dans le respect du cahier des charges de l'organisation des Jeux Paralympiques qui se veut dans les mêmes installations et sites sportifs que le Jeux Olympiques soient utilisés.

«Avec avoir été hôte des exploits sportifs pendant les Jeux Olympiques, le CAO continuera de vibrer pendant les Paralympiques ! En accueillant les entraînements des meilleurs para athlètes du monde, je suis heureux que la Métropole puisse prendre part aux futurs succès des champions de para natation. C'est la démonstration de notre capacité à mettre à disposition une infrastructure innovante et modulable en compétition, en entraînement et en héritage pour les habitants !» déclare Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Télécharger le Dossier de presse sur ce lien : [DP_CAO.pdf \(metropolegrandparis.fr\)](http://metropolegrandparis.fr)



Contact Presse : Inès Mouloudj – presse@metropoledugrandparis.fr – 06.02.72.14.04

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).